

7. Des « instances » :

Existence d'une association de parents d'élèves (A.P.E) très active qui met en place différentes manifestations au cours de l'année pour gagner de l'argent au profit des élèves. (Vente de brioches, de fleurs, de pizzas, de calendriers, concours de belote...)

Election de 4 représentants de parents d'élèves pour siéger au Conseil d'école qui se réunit trois fois dans l'année.

8. Quelques particularités :

- Une bibliothèque avec ouvrages informatisés.
- Un tableau interactif dans la classe des plus grands et un vidéo projecteur dans la classe des plus petits.
- Une classe mobile comportant 8 ordinateurs portables + souris.
- Un cahier de progrès pour la maternelle puis un livret complet de l'élève répertoriant tout son parcours scolaire.
- 2 passages du bibliobus dans l'année.
- des projets et des sorties scolaires adaptés à l'âge des enfants.
- une classe piscine d'une semaine durant 3 ans pour les élèves du CP au CM2 et un voyage scolaire d'une semaine la 4^{ème} année.
- Préparation d'un spectacle de fin d'année avec l'aide d'un DUMIST



9. Liste des documents qui vous seront remis lors des premiers jours d'école :

- une liste de fournitures
- une fiche de renseignements à remplir
- un cahier de liaison école/famille
- un exemplaire du règlement de l'école à signer
- les différentes chartres à signer
- un calendrier de l'année scolaire en cours
- un planning illustré des différentes activités éducatives.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE JULLIANGES

LE BOURG

43500 JULLIANGES



04.71.00.20.64

ec43.pub.julliang.es.elem@ac-clermont.fr

DIRECTRICE : Laëtitia DARLE

ADJOINTE : Stéphanie CHEVALIER

AIDES MATERNELLES : Chantal BEYSSAC

Véronique LAURENT



LIVRET D'ACCUEIL

**A CONSERVER PAR
LES FAMILLES**



1. Pour mémoire :

La rénovation de l'école a été effectuée en 2007. Les locaux et le mobilier sont donc en très bon état. Le passage de la commission de sécurité autorise bien évidemment la structure à recevoir du public.

L'école de Julliangès a reçu le prix départemental du civisme pour la jeunesse en 2012 grâce à la mise en place du tri sélectif dans l'école.

2. La liste des documents à fournir pour toute inscription d'un enfant :

- la fiche de renseignements remplie (à demander à l'école)
- la photocopie intégrale du livret de famille
- la photocopie des vaccinations à jour du carnet de santé
- une attestation d'assurance mentionnant une responsabilité civile et une couverture individuelle accident corporel.

- en cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté et le dossier scolaire doit être transmis par les parents ou l'école.

3. L'admission des enfants à l'école :

- Tout enfant dont les parents souhaitent qu'il fréquente l'école doit avoir 2 ans révolus le jour de la rentrée.
- Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé. Ainsi, ils ne doivent pas arriver à l'école avec de la fièvre. Si tel était le cas, les familles concernées seraient immédiatement contactées pour venir chercher leur enfant.
- Les enfants doivent répondre à une hygiène corporelle et vestimentaire correcte. Il faut vérifier régulièrement qu'ils n'ont pas de poux et traiter si besoin.
- L'année des 2 ans, les enfants sont scolarisés uniquement les matins, puis toute la journée les années suivantes avec un temps de sieste obligatoire en début d'après-midi.

4. Les horaires et les différents services proposés :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
A partir de 7h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
MATIN 1 récréation	9h – 12h15	9h – 12h15	9h – 12h15	9h – 12h15	9h – 12h15
	CANTINE	CANTINE		CANTINE	CANTINE
A-M 1 récréation	13h45 – 15h45	13h45 – 15h45		13h45 – 15h45	13h45 – 15h45
APC / activités éducatives 1 récréation	15h45 – 16h45	15h45 – 16h45		15h45 – 16h45	15h45 – 16h45
Aide aux devoirs/périscolaire	16h45 – 18h00	16h45 – 18h00		16h45 – 18h00	16h45 – 18h00

La fréquentation scolaire est obligatoire et toute absence doit être justifiée.

Vous avez le choix de laisser ou non votre enfant à une **des garderies**. Le coût correspond à une cotisation à Léo Lagrange de euros par enfant payée une seule fois par an.

Le service de **cantine** peut être proposé à tous les enfants à partir de 3ans.

Les tarifs sont : 3.40€ pour les enfants qui prennent tous les repas.

3.65€ pour les enfants qui prennent des repas occasionnellement.

Un ramassage scolaire existe sur la commune de Julliangès : pour de plus amples renseignements, contactez la mairie : Mairie de Julliangès.

Le bourg

43500 JULLIANGES

04.71.03.22.68

mairie-de-jullianges@wanadoo.fr

L'aide aux devoirs peut concerner chaque famille qui en éprouve le besoin dans la mesure des places disponibles.

5. Le RASED (réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté) :

Il est présent à l'école de Julliangès qui dépend du secteur d'Allègre. Il est composé d'un maître spécialisé et d'un psychologue scolaire qui peuvent

intervenir pour aider vos enfants qui rencontrent certaines difficultés.
(04.71.00.22.75)

6. Des liaisons :

La classe passerelle permet aux enfants qui sont à la crèche ou chez une assistante maternelle de venir découvrir l'école pendant 2 matinées afin de se familiariser avec le milieu.

La liaison école-collège est également assurée avec le collège de secteur qui est celui de Craponne-sur-Arzon.



